



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 2 juillet 1945



Demande déposée: 22 mars 1943, 18 h. — Brevet enregistré: 31 décembre 1944.

BREVET PRINCIPAL

Henri Colomb, Lausanne, et Tavannes Watch Co. SA., Tavannes (Berne, Suisse).

Platine de mouvement d'horlogerie.

L'objet de la présente invention est une platine de mouvement d'horlogerie, caractérisée en ce qu'elle comporte un rebord d'emboîtement rapporté.

5 L'invention permet de rapporter à une platine standardisée le rebord d'emboîtement qui convient exactement au genre de boîte destiné à habiller le mouvement; il devient donc possible d'emboîter une telle platine aussi bien
10 dans une boîte normale que dans une boîte agrandie, étanche ou non. Autrement dit, la platine de tout mouvement d'horlogerie habituel peut être standardisée lors de sa fabrication et être munie après coup, et suivant
15 l'emploi, d'un rebord rapporté à la place de celui qui, jusqu'à ce jour, était venu d'une pièce avec la platine; si le mouvement est destiné à une boîte agrandie, la platine recevra un rebord ayant les dimensions nécessaires. Ceci permet donc de supprimer le
20 cercle ou le cadre d'agrandissement utilisé jusqu'à présent.

En outre, quel que soit le genre de boîte qui habillera le mouvement d'une montre à

remontage automatique, par masse oscillante, 25 l'invention rendra possible l'emploi d'un rebord sensiblement plus mince que le rebord actuel venu de fabrication avec la platine; dans un mouvement 8 $\frac{3}{4}$ rond, par exemple, ce rebord d'emboîtement qui a habituellement 30 une largeur de 2,5 à 3 mm et plus et une épaisseur de $\frac{50}{100}$ de mm, ne peut guère être exécuté moins épais sans inconvénients de tous genres. Un rebord rapporté, dans ce cas, peut être au moins de moitié plus mince parce qu'il 35 n'est solidarisé à la platine que lorsque le mouvement est terminé, par exemple juste avant l'emboîtement. Cette diminution d'épaisseur du rebord permet donc de donner à la
40 masse oscillante une hauteur maximum qui en augmente la puissance. L'invention permet aussi d'utiliser la même platine standardisée, que l'emboîtement se fasse par un rebord ou par le cadran, qu'il s'agisse d'un mouvement ordinaire ou d'un mouvement à remontage auto- 45 matique. On a donc le même stock de platines jusqu'à la fin de leur fabrication. On pourrait d'ailleurs aussi utiliser des platines ter-

minées, mais sans bombé, et leur enlever le rebord d'emboîtement habituel en les préparant pour être à même de recevoir le rebord qui en fera des platines pour mouvement à remontage automatique ou pour boîtes agrandies.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemples, plusieurs formes d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 à 5 sont des coupes verticales partielles de platines munies de rebords d'emboîtement rapportés;

la fig. 6 est une vue en plan d'une forme particulière de rebord d'emboîtement;

la fig. 7 est une demi-coupe axiale d'une montre à remontage automatique par masse oscillante avec platine à rebord rapporté;

la fig. 8 est une demi-coupe axiale d'une montre avec mouvement ordinaire emboîté dans une boîte agrandie par rebord rapporté de dimensions convenables, et

la fig. 9 est une vue partielle en plan, depuis dessous, de la fig. 8, le fond étant enlevé pour montrer la clé d'emboîtement.

La platine des fig. 1, 2, 3, 7 et 8 est standardisée et possède une retranche périphérique 1, pratiquée dans sa face extérieure, et sur le fond de laquelle repose un rebord d'emboîtement rapporté 2, fixé à la platine au moyen de vis 3 engagées dans celle-ci perpendiculairement à sa base. Le rebord de la fig. 1 a la grandeur d'un rebord ordinaire de platine courante pour boîte normale non agrandie. Les rebords des fig. 2 et 3 sont des rebords de grand diamètre, le premier entièrement plan et le second à partie extérieure débordante convexe s'abaissant vers l'extérieur, qui peuvent être utilisés soit pour boîte agrandie, soit pour mouvement à remontage automatique. Ils possèdent une partie intérieure renforcée 2' d'épaisseur égale à la profondeur de la retranche 1 et sont aussi fixés par des vis 3.

La platine de la fig. 4 possède une retranche périphérique 4, pratiquée dans son bord; le rebord d'emboîtement 5 possède un mince manchon intérieur 5' qui est engagé à force sur la surface limitant intérieurement la retranche 4.

La platine de la fig. 5 est munie d'un rebord d'emboîtement 6 relativement épais pour boîte agrandie, dans l'épaisseur duquel prennent des vis de serrage 7, transversales, qui permettent de le fixer sur le pourtour de la platine. On pourrait, bien entendu, fixer de la même façon, c'est-à-dire par vis de serrage transversal, un rebord à partie centrale plus mince reposant sur le fond de la retranche périphérique des platines représentées dans les fig. 1, 2 et 3. Le rebord de la fig. 5 pourrait aussi être simplement mis à force sur le pourtour cylindrique de la platine; pour faciliter cette opération, c'est-à-dire permettre des tolérances de fabrication plus larges, le filet pourrait être exécuté, comme montré en fig. 6, avec des encoches 8 qui le rendraient plus élastique.

La platine de la fig. 7 possède, comme celle des fig. 1, 2 et 3, une retranche périphérique 1 pratiquée dans sa face supérieure et sur le fond de laquelle repose un rebord d'emboîtement plan 2 semblable à celui de la fig. 2 mais sans partie centrale renforcée et fixé par des vis 3 prenant dans la platine, perpendiculairement à sa base. Le rebord 2 est relativement mince pour permettre de donner à la masse oscillante 9 du mouvement à remontage automatique une hauteur maximum; sa face supérieure est de niveau avec la face extérieure de la platine supportant le cadran 10; le rebord 2 repose extérieurement sur un épaulement de la carrure 11.

La fig. 8 représente un mouvement ordinaire monté dans une boîte étanche agrandie. La platine standardisée avec retranche périphérique 1 porte un rebord d'emboîtement 2 fixé au moyen des vis 3; la partie extérieure débordante 2' du rebord est suffisamment épaisse pour recevoir au moins deux clés à excentrique 12 qui permettent de fixer le mouvement de la boîte. L'une de ces clés est représentée en plan dans la vue partielle de la fig. 9. Ce dispositif de fixation est protégé par le brevet suisse No 208580. Le rebord d'emboîtement remplace avantageusement ici le cercle ou cadre d'agrandissement utilisé d'habitude. On pourrait encore fixer le mou-

vement dans la boîte par d'autres moyens, par exemple par l'intermédiaire d'un cadre et de clés à rampe hélicoïdale, avec un tourillon pivotant dans celui-ci, et dont la rampe agirait sur une surface d'une rainure intérieure de la carrure pour que la base de la clé pousse le cadre contre le rebord d'emboîtement et bloque celui-ci contre un épaulement de la boîte.

En pratiquant des fentes dans un rebord d'emboîtement rapporté du genre de celui de la fig. 8, on pourrait réaliser des languettes élastiques qui, légèrement écartées vers l'extérieur, permettraient un emboîtement élastique empêchant d'une façon simple que le mouvement puisse balloter dans sa boîte.

REVENDEICATION:

Platine de mouvement d'horlogerie, caractérisée en ce qu'elle comporte un rebord d'emboîtement rapporté.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Platine suivant la revendication, caractérisée en ce qu'elle présente une retranche périphérique pour recevoir le rebord d'emboîtement.

2. Platine suivant la sous-revendication 1, caractérisée en ce que la retranche est ménagée dans sa face extérieure.

3. Platine suivant la sous-revendication 1, caractérisée en ce que la retranche est ménagée dans son bord.

4. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement rapporté de niveau avec sa face extérieure.

5. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement possédant un manchon central et fixé à force.

6. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement rapporté, dont la partie extérieure débordante est convexe.

7. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement fixé par des vis dont l'axe est perpendiculaire à sa base.

8. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement fixé par des vis de serrage dont l'axe est parallèle à sa base.

9. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement rendu élastique par des encoches et mis à force sur son pourtour.

10. Platine suivant la revendication, caractérisée par un rebord d'emboîtement ayant une partie débordante suffisamment épaisse pour recevoir au moins une clé de fixation à excentrique.

Henri Colomb.

Tavannes Watch Co. SA.

Mandataire: A. Bugnion, Genève

